

ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

-----  
Commission de l'économie, des finances,  
du budget et de la fonction publique  
-----

Papeete, le - 6 MAI 2022

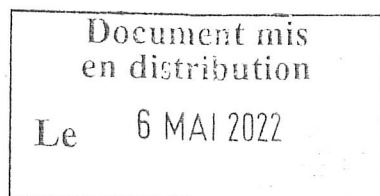
N° 47-2022

RAPPORT

relatif à un projet de délibération relative à la modification n° 3 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2022,

présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique,

par Messieurs les représentants Teva ROHFRI TSCH et Antonio PEREZ



Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 2684/PR du 20 avril 2022, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération relative à la modification n° 3 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2022.

**1.- Contexte du collectif budgétaire**

Ce troisième projet de collectif des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2022 concerne le fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH), dont l'objet est d'éviter les fluctuations brutales des prix des hydrocarbures destinés à la consommation intérieure.

Ce fonds est alimenté par la taxe sur les équipements électriques (TEEI) et les recettes de régulation résultant de l'écart de prix, ou montant de stabilisation, positif entre les prix de vente des hydrocarbures et de gaz arrêtés par le conseil des ministres et leur coût de revient, taxes incluses. Dans les situations exceptionnelles, un versement du budget général peut en outre l'abonder.

**2.- Contenu du collectif budgétaire**

Compte tenu de la conjoncture mondiale, le prix des hydrocarbures en Polynésie française devrait augmenter de manière conséquente et le coût de la stabilisation du prix des carburants pour 2022 est estimé à 7 milliards F CFP.

Le budget primitif du FRPH s'établissant à 2 milliards F CFP, il est donc proposé, dans un premier temps, d'augmenter ce budget de 3 milliards F CFP pour le porter à 5 milliards F CFP.

Cette mesure, qui s'inscrit dans le plan de sauvegarde du pouvoir d'achat des consommateurs polynésiens, est financée par les réserves du fonds qui s'établissent, à la clôture de l'exercice 2021, à 3,2 milliards F CFP.

**3.- Travaux en commission**

L'examen de ce dossier par la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique, dans sa réunion du 5 mai 2022, a été l'occasion pour les membres de la commission d'être informés du fait que pour l'année 2022, compte tenu de la conjoncture actuelle, l'absorption opérée par le FRPH devrait être de l'ordre de 7 milliards.

Il a été proposé que le gouvernement puisse mener des campagnes d'information pour sensibiliser et responsabiliser la population sur sa consommation de carburant. Ainsi, cette dernière pourra également participer à l'effort du Pays en diminuant sa consommation d'hydrocarbures.

\* \* \* \* \*

*À l'issue des débats, le projet de délibération relative à la modification n° 3 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2022a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.*

*En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.*

LES RAPPORTEURS

Teva ROHFRTSCH

Antonio PEREZ

ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

NOR : DBF22200908DL-4

DÉLIBÉRATION N° 2022-50/APF

DU 12 MAI 2022

relative à la modification n° 3 des budgets des  
comptes d'affectation spéciale pour l'année 2022

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi du pays n° 2021-9 du 1<sup>er</sup> février 2021 relative au régime budgétaire de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2021-49 APF du 29 avril 2021 complétant la loi du pays n° 2021-9 du 1<sup>er</sup> février 2021 relative au régime budgétaire de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2021-125 APF du 2 décembre 2021 modifiée relative aux budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2022 ;

Vu l'arrêté n° 568 CM du 20 avril 2022 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 779/2022/APF/SG du 27 avril 2022 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 47-2022 du 06 mai 2022 de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique ;

Dans sa séance du 12 mai 2022 ;

**A D O P T E :**

**PREMIÈRE PARTIE**

*Conditions générales de l'équilibre réel*

**Article 1<sup>er</sup>.**- Les évaluations de recettes et les plafonds de dépenses sont modifiés, pour le fonds de régulation des prix des hydrocarbures en section de fonctionnement, comme suit :

		Fonctionnement	
		Recettes	Dépenses
Fonds de régulation des prix des hydrocarbures	FRPH	3 000 000 000	3 000 000 000

## DEUXIÈME PARTIE

### Moyens alloués aux services et dispositions diverses

**Article 2.-** Est autorisée la reprise anticipée du résultat de fonctionnement du fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH) tel qu'il apparaît dans la comptabilité de l'ordonnateur à la clôture de l'exercice 2021 pour un montant de 249 899 511 F CFP.

Cumulé avec le résultat antérieur reporté, le résultat provisoire du FRPH s'établit à 3 223 303 219 F CFP.

Ce montant est affecté au résultat de fonctionnement reporté.

**Article 3.-** Le montant des recettes de fonctionnement est modifié pour le fonds de régulation des prix des hydrocarbures par mission, comme suit :

CAS	Mission	Intitulé	Montant (F CFP)
FRPH	002	Résultat de fonctionnement reporté	3 000 000 000
<b>TOTAL FRPH</b>			<b>3 000 000 000</b>

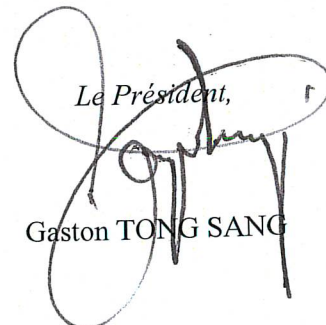
**Article 4.-** Le montant des crédits de fonctionnement est modifié pour le fonds de régulation des prix des hydrocarbures par mission, comme suit :

CAS	Mission	Intitulé	Montant (F CFP)
FRPH	966	Economie générale	3 000 000 000
<b>TOTAL FRPH</b>			<b>3 000 000 000</b>

**Article 5.-** Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,  


Béatrice LUCAS

Le Président,  


Gaston TONG SANG

**DELIBERATION MODIFICATIVE N° 3**  
**Comptes d'affectation spéciale**  
**EXERCICE 2022**

**POLYNÉSIE FRANÇAISE**  
**FONDS DE RÉGULATION DES PRIX DES HYDROCARBURES**

**BUDGET**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**EXERCICE 2022**



POLYNÉSIE FRANÇAISE  
 BUDGET EXERCICE 2022  
 SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN FCP)

FONDS DE RÉGULATION DES PRIX DES HYDROCARBURES

Page 3

Résultat de fonctionnement reporté		Chapitre sans réalisations : 002
Chapitre sans réalisations	LIBELLE	BUDGET2022
	<b>RECETTES</b>	
002	<b>RECETTES DIRECTES</b>	
	Résultat de fonctionnement reporté	3 000 000 000
	Total RECETTES DIRECTES	3 000 000 000
	<b>TOTAL RECETTES .....</b>	<b>3 000 000 000</b>
	<b>EXCEDENT</b>	<b>3 000 000 000</b>

DETAIL PAR PROGRAMMES (EN MILLIERS DE FRANCS CFP)

MISSIONS / ARTICLES											96601 REGULATION
652											3 000 000
											3 000 000
											3 000 000
											- 3 000 000

POLYNÉSIE FRANÇAISE  
BUDGET EXERCICE 2022  
SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN FCP)

FONDS DE RÉGULATION DES PRIX DES HYDROCARBURES

Page 5

ECONOMIE GENERALE		MISSION : 966
MISSION / ART	LIBELLE	BUDGET2022
	<b>DEPENSES</b>	
652	<b>DEPENSES DIRECTES</b>	
	Aides à caractère économique	3 000 000 000
	Total DEPENSES DIRECTES	3 000 000 000
	<b>TOTAL DEPENSES .....</b>	<b>3 000 000 000</b>
	<b>DEFICIT</b>	<b>-3 000 000 000</b>

BALANCE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN FCP)  
EXERCICE 2022

		DPSES DIRECTES	%DEP	RCTES DIRECTES	%REC	TOT DEPENSES	TOT RECETTES
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0	0,00	3 000 000 000	100,00	0	3 000 000 000
	966 ECONOMIE GENERALE	3 000 000 000	100,00	0	0,00	3 000 000 000	0
		3 000 000 000	100,00	3 000 000 000	100,00	3 000 000 000	3 000 000 000
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 000 000 000</b>		<b>3 000 000 000</b>		<b>3 000 000 000</b>	<b>3 000 000 000</b>

BALANCE GENERALE DU BUDGET DE LA POLYNESIE FRANCAISE (en FCP)  
EXERCICE 2022

CSR* ARTICLE	LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES				MOUVEMENTS REELS				MOUVEMENTS D'ORDRE			
		DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>													
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 000 000 000</b>	<b>100,00</b>	<b>3 000 000 000</b>	<b>100,00</b>	<b>3 000 000 000</b>	<b>100,00</b>	<b>3 000 000 000</b>	<b>100,00</b>				
002	Résultat de fonctionnement reporté			3 000 000 000	100,00			3 000 000 000	100,00				
65	Autres charges d'activité	3 000 000 000	100,00			3 000 000 000	100,00						
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 000 000 000</b>		<b>3 000 000 000</b>		<b>3 000 000 000</b>		<b>3 000 000 000</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	

CSR\* : Chapitre sans réalisations